

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VERNIS PU MONO-COMPOSANT

Version: 1

Date de la première édition: 19/11/02

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):	Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CEE.
Application(s) et / ou usage(s) normaux:	verniss polyuréthane
Historique	
- Date de la première édition:	19/11/02
- Version:	1
Réalisé par:	Sds

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VERNIS PU MONO-COMPOSANT

Version: 1

Date de la première édition: 19/11/02

91/156/CE (3 APT) - ISO 11014-1

- Inhalation: Les produits de décomposition à haute concentration peuvent causer une insuffisance respiratoire (oedème du poumon).
- Contact avec la peau: Possibilités d'affection de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif.
- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- Ingestion: graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Toxicité aquatique: Peut entraîner des effets préjudiciables à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Déchets / produits non utilisés: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
- Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

Information(s) supplémentaire(s):

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° UN: 1263

Voies terrestres (Route / Chemin de fer: ADR/RID)

- classe de danger: 3

Voies maritimes (IMDG)

- nom d'envoi exact: Peintures

- Groupe d'emballage: III

Voies aériennes (ICAO/IATA)

- ICAO/IATA classe: 3

Voies fluviales (ADNR)

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° CEE: Non applicable.

Symbole(s): F - Facilement inflammable ; Xi - Irritant

Phrase(s) R: 10 Inflammable.
20 Nocif par inhalation.
42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Information(s) complémentaire(s): Les informations sont reprises dans cette fiche de sécurité.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CEE.

Application(s) et / ou usage(s) normaux: vernis polyuréthane

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VERNIS PU MONO-COMPOSANT

Version: 1

Date de la première édition: 19/11/02

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

soubassements.

Méthode(s) de nettoyage: Nettoyer soigneusement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s): Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.
- Mesure(s) d'ordre technique: Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Ouvrir les fûts avec précaution.

Stockage

- Précaution(s): Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
- Mesure(s) d'ordre technique: Sol imperméable formant cuvette de rétention.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: • toluène:VME ppm = 50 - VME mg = 188
• diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène [2]; diisocyanate de m-tolylidène [3]; 2,6-TDI [1]; 2,4-diisocyanate de toluylène [2]; 2,4-TDI[2]; diisocyanate de toluylène [3]; TDI [3]:VME ppm = 0,005 - VME mg = 0,036 - VLE ppm = 0,02 - VLE mg = 0,14

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Ventilation au niveau du sol.
- Protection des mains: gants en polyéthylène ou polypropylène en combinaison avec des sous-gants en tissu
- Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des yeux: lunettes de sécurité

Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique / Forme: liquide visqueux

Couleur: clair

Odeur: caractéristique

pH: Non déterminé.

Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair: <55°C

Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

Densité relative (eau = 1): <1

Viscosité: Non déterminé.

Hydrosolubilité: Insoluble dans l'eau.

Liposolubilité: Soluble dans: esters, cétones.

Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

Produits de décomposition dangereux: Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VERNIS PU MONO-COMPOSANT

Version: 1

Date de la première édition: 19/11/02

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

Nom du produit: VERNIS PU MONO-COMPOSANT
Application(s) et / ou usage(s) normaux: vernis polyuréthane
Fournisseur: CIRON SA
Usine du Moulin Pernaud - BP36
F-33720 Barsac
France
Tél: +32 (5) 56 27 40 70
Télécopie: +32 (5) 56 27 40 75
Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation: VERNIS PU MONO-COMPOSANT
Description de la préparation: résine en solution
Composant(s) contribuant aux dangers:
• Alcanes en C9-C12 - N° CAS: 90622-57-4
Conc. pds.(%): 1 - Symbole(s): Xn - R: 10-53-65-66
• toluène - N° Id: 601-021-00-3 - N° CAS: 108-88-3 - N° CE: 203-625-9
Conc. pds.(%): 1 - Classification: • F; R 11 • Xn; R 20 •
• diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène [2];
diisocyanate de m-tolylidène [3]; 2,6-TDI [1]; 2,4-diisocyanate de toluylène [2]; 2,4-TDI [2];
diisocyanate de toluylène [3]; TDI [3] - N° Id: 615-006-00-4 - N° CAS: 91-08-7 - N° CE: 202-039-0
Conc. pds.(%): 0 < C ≤ 1 - Classification: • Carc. Cat. 3; R 40 • T+; R 26 • Xi; R 36/37/38 • R 42/43 • R 52-53 •

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: inflammable
Risque(s) spécifique(s): Principaux effets d'une exposition: sensibilisation par inhalation.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et se rendre immédiatement à la clinique.
Contact avec les yeux: Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières.
Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.
Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
Risques spéciaux: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Porter un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les